



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2021-113

PUBLIÉ LE 12 MAI 2021

Sommaire

DIECCTE / Secrétariat

R02-2021-05-10-00004 - Décision portant subdélégation de signature de la Directrice de la DEETS de Martinique (8 pages)	Page 3
R02-2021-05-10-00003 - Décision portant subdélégation de signature électronique aux gestionnaires dans chorus, chorus formulaire et chorus DT de la Directrice de de la DEETS de Martinique (4 pages)	Page 12

DIECCTE

R02-2021-05-10-00004

Décision portant subdélégation de signature de
la Directrice de la DEETS de Martinique



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'économie, de
l'emploi, du travail et des
solidarités**

Publié au recueil des actes administratifs n° _____ du _____ 2021

**Décision du
Portant subdélégation de signature de la Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Martinique**

La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Martinique

- Vu le code du commerce ;
- Vu le code de la consommation ;
- Vu le code rural ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le code du tourisme ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code du travail ;
- Vu la loi du 7 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;
- Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane Française et la Réunion ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret no 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n°99-1 060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret no 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret no 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint- Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;

Vu le décret 2015-327 du 23 mars 2015 relatif aux amendes administratives sanctionnant les manquements à certaines règles applicables aux instruments de mesure ;

Vu l'ordonnance 2016-413 du 7 avril 2016 relative aux amendes administratives en droit du travail ;

Vu le décret 2016-510 du 25 avril 2016 relatif aux transactions pénales ;

Vu la charte de gestion actualisée définissant les règles de pilotage et de fonctionnement du programme 333 «Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission «Direction de l'action du Gouvernement» et ses annexes, notamment l'annexe 6 relative à l'expérimentation sur une région ultra-marine en 2017 ;

Vu le rattachement des politiques de l'Economie Sociale et Solidaire au ministère de la transition écologique et solidaire, le transfert des crédits correspondants crédits de l'économie sociale et solidaire (ESS) du programme 134 *Direction générale du Trésor* et crédits des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) du programme 103 (*DGEFP*) a été opéré par la loi de finances 2018, vers le programme 305 piloté par la commissaire général au développement durable ;

Vu la gestion financière des crédits de l'ESS à l'échelon local par les réseaux territoriaux animant la politique de l'ESS et du DLA en DREETS, en DEETS ;

Vu le décret du Président de la République du 13 novembre 2018 nommant Monsieur **Antoine POUSSIER**, sous-préfet hors classe (classe fonctionnelle 11), secrétaire général de la préfecture de la Martinique ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant Monsieur **Stanislas CAZELLES**, préfet de la Région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2021 portant nomination de Madame **Dominique SAVON** à l'emploi de directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2021-04-14-00001 du 14 avril 2021 portant délégation de signature à Madame **Dominique SAVON**, directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique.

DÉCIDE

SECTION I **COMPETENCE D'ADMINISTRATION GENERALE**

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame Dominique SAVON, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame **Véronique MARTINE**, directrice déléguée, directrice du travail,
- Monsieur **Dominique HALBWACHS**, directeur adjoint, chef du pôle Solidarités chargé de la transversalité des politiques publiques, inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle échelon spécial,
- Madame **Christine MILLER**, Cheffe du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, Directrice départementale de 2^{ème} classe
- Monsieur **Jean-Max CHARLERY-ADELE**, Chef du Pôle Entreprises, Economie, Emploi, Attaché d'administration hors classe,

A l'effet de signer les actes administratifs, décisions et correspondances relevant des attributions de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique dans les domaines suivants :

A - Vie des services

Les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la DEETS ;

Les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, dans les conditions et suivant les modalités fixées par les textes réglementaires.

B - Missions de la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique

Les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'exercice des missions de la DEETS telles que prévues par le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions de services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon.

Les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'exercice des compétences de la sixième partie du code du travail en matière de contrôle de la formation professionnelle continue.

Article 2

La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame Dominique SAVON, donne subdélégation de signature à :

- Madame **Christine MILLER**, Directrice départementale de 2^{ème} classe Cheffe du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci à :

- Madame Véronique FERNANDEZ- Inspectrice Principale de la DGCCRF,
- Monsieur Patrick JURUS- Inspecteur expert de la DGCCRF,
- Madame Patricia BLAIBEL- Inspectrice de la DGCCRF- Responsable du contentieux.

à l'effet de signer tous actes, décisions, documents et correspondances entrant dans leur champ de compétence au sein du **Pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie** de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique.

Article 3

La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame Dominique SAVON, donne subdélégation de signature à :

- Madame Véronique MARTINE, Directrice déléguée, Directrice du travail, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à :
 - Madame **Delphine HERNANDEZ de la MANO**, Directrice Adjointe du Travail, adjointe au chef de pôle - Responsable du département appui juridique et méthodologique, rupture conventionnelle et missions transverses ;
 - Monsieur **Jean-Marc MARVILLE**, Inspecteur du Travail - Responsable de l'Unité de Contrôle ;
 - Monsieur **Julien DELCOMBEL**, Inspecteur du Travail - Responsable de l'Unité Régionale d'appui et de Contrôle **chargé de la lutte contre le travail illégal** ;
 - Monsieur **Christian HUMBERT**, Directeur Adjoint du Travail - Responsable du service dialogue social et négociation collective ;
 - Madame **Viviane BELHUMEUR**, Directrice adjointe du Travail - Responsable du Service Régional de Contrôle de la Formation Professionnelle.

à l'effet de signer tous actes, décisions, documents et correspondances entrant dans leur champ de compétence au sein du **Pôle Travail** de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique.

Article 4

La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame Dominique SAVON, donne subdélégation de signature à :

- Monsieur **Jean-Max CHARLERY-ADELE** - Attaché d'administration hors classe Chef du Pôle Entreprises, Economie, Emploi, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à :
 - Madame **Sylvie CHAMPROBERT-FALAYE**, Attachée Principale d'Administration, Cheffe du département Politique du Titre et Insertion des jeunes,
 - Madame **Fabrice BREDON**, Attachée d'Administration de l'Etat hors classe Cheffe du département Fonds Social Européen,

- Madame **Patricia LIDAR**, Attachée d'Administration de l'Etat hors classe
Cheffe du département Soutien à la création d'entreprise à la promotion de l'emploi - projets transversaux,
- Madame **Yolaine FILON-VENTADOUR**, Attachée Principale d'Administration de l'Etat
Cheffe du département Accès et Retour à l'Emploi - Insertion par l'Activité Economique,
- Madame **Marie-Claude ELIE-MARIUS**, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, Responsable du Mutations Economiques.

à l'effet de signer tous actes, décisions, documents et correspondances entrant dans leur champ de compétence au sein du **Pôle Entreprises, Economie, Emploi** de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Martinique.

Article 5

La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame **Dominique SAVON**, donne subdélégation de signature à :

- Monsieur **Dominique HALBWACHS** – inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle échelon spécial, Chef du Pôle **Solidarités** chargé de la transversalité des politiques publiques, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à :
 - Madame **Karine BAILLARD** - Inspecteur de l'action sociale et sanitaire hors classe - Adjointe au chef Pôle Solidarités et cheffe du département gestion économique et sociale de la politique de la ville

à l'effet de signer tous actes, décisions, documents et correspondances entrant dans leur champ de compétence au sein du **Pôle Solidarités** de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Martinique.

Article 6

La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame **Dominique SAVON**, donne subdélégation de signature à :

- Monsieur **Dominique HALBWACHS** – inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle échelon spécial, Chef du Pôle Solidarités chargé de la transversalité des politiques publiques
- Madame **Isabelle PAUL-PARVENU** Attachée principale d'administration, Superviseur des instances médicales

à l'effet de signer tous actes, décisions, documents et correspondances entrant dans leur champ de compétence au sein des instances médicales de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Martinique.

SECTION II
COMPETENCE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DELEGUE

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame Dominique SAVON, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Véronique MARTINE, directrice déléguée, directrice du travail, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat.

Et pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat entrant dans le champ de compétence de leur pôle, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Dominique HALBWACHS, directeur adjoint, chef du pôle Solidarités chargé de la transversalité des politiques publiques, inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle échelon spécial,
- Monsieur Jean-Max CHARLERY-ADELE, Attaché d'administration hors classe, Chef du Pôle Entreprises, Economie, Emploi,
- Madame Christine MILLER, Directrice départementale de 2ème classe, Cheffe du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie,

a) Sur les titres 2, 3, 5 et 6 relevant des programmes suivants :

- 102 : accès et retour à l'emploi
- 103 : accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques
- 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
- 134 : développement des entreprises et de l'emploi
- 138 : emploi Outre-Mer
- 147 : politique de la ville
- 155 : conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
- 157 : handicap et dépendance
- 159 : développement de l'Economie Sociale et Solidaire Dispositifs Locaux d'Accompagnement
- 162 : interventions territoriales de l'Etat
- 177 : hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
- 304 : inclusion sociale et protection des personnes
- 305 : stratégie économique et fiscale
- 364 : cohésion.

b) Sur les crédits relevant du programme technique « Fonds Social Européen».

c) *Programme 723* : «Opérations immobilières déconcentrées », uniquement en qualité de responsable de centre prescripteur, titres 3 et 5.

d) sur les crédits du Programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 8

La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame **Dominique SAVON**, donne subdélégation de signature à :

Madame **Christine MILLER**, Directrice départementale de 2ème classe, Cheffe du pôle **Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie**, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des amendes administratives en matière de métrologie légale et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à :

- Madame **Véronique FERNANDEZ**- Inspectrice Principale de la DGCCRF ;
- Monsieur **Patrick JURUS** – Inspecteur expert de la DGCCRF
- Madame **Patricia BLAIBEL** – Inspectrice de la DGCCRF- Responsable du contentieux

Article 9

La directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame **Dominique SAVON**, donne délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme **Véronique MARTINE**, directrice déléguée, directrice du travail, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire et signer les décisions relatives aux amendes administratives en droit du travail, les transactions pénales et les mises en demeure à :

- Madame **Delphine HERNANDEZ de la MANO**, Directrice Adjointe du Travail, adjointe au chef de pôle T - Responsable du département appui juridique et méthodologique, rupture conventionnelle et missions transverses ;
- Monsieur **Jean-Marc MARVILLE**, Inspecteur du Travail - Responsable de l'Unité de Contrôle ;
- Monsieur **Julien DELCOMBEL**, Inspecteur du Travail - Responsable de l'Unité Régionale d'appui et de Contrôle **chargé de la lutte contre le travail illégal** ;
- Monsieur **Christian HUMBERT**, Directeur Adjoint du Travail - Responsable du service dialogue social et négociation collective ;
- Madame **Viviane BELHUMEUR**, Directrice adjointe du Travail - Responsable du Service Régional de Contrôle de la Formation Professionnelle.

Article 10

La directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame **Dominique SAVON** donne subdélégation de signature à :

Monsieur **Jean-Max CHARLERY-ADELE** Attaché d'administration hors classe, Chef du Pôle **Entreprises, Economie, Emploi**, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à :

- Madame **Sylvie CHAMPROBERT-FALAYE**, Attachée Principale d'Administration, Cheffe du département Politique du Titre et Insertion des jeunes,

- Madame **Fabrice BREDON**, Attachée d'Administration de l'Etat hors classe
Cheffe du département Fonds Social Européen,
- Madame **Patricia LIDAR**, Attachée d'Administration de l'Etat hors classe
Cheffe du département Soutien à la création d'entreprise à la promotion de l'emploi - projets transversaux,
- Madame **Yolaine FILON-VENTADOUR**, Attachée Principale d'Administration de l'Etat
Cheffe du département Accès et Retour à l'Emploi - Insertion par l'Activité Economique,
- Madame **Marie-Claude ELIE-MARIUS**, Attachée Principale d'Administration de l'Etat, Responsable du Mutations Economiques.

Article 11

La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, Madame **Dominique SAVON**, donne subdélégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Dominique HALBWACHS** – Inspecteur de l'action sociale et sanitaire classe exceptionnelle échelon spécial - Chef du Pôle **Solidarités** chargé de la transversalité des politiques publiques, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire, signer les décisions relatives aux programmes suivants :

- Madame **Karine BAILLARD** - Inspecteur de l'action sociale et sanitaire hors classe - Adjointe au chef de pôle S – Responsable du département Gestion Economique et Sociale de la Politique de la Ville

Article 12

La signature du subdélégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « Pour le Préfet et par délégation, Pour la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique et par délégation ».

Article 13

La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Martinique et abroge toutes dispositions antérieures.

Article 14

La directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Martinique.

Fait à Fort-de-France, le **10 MAI 2021**

La Directrice de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités

La Directrice de la Direction l'Economie,
de l'Emploi du Travail et des Solidarités
Dominique SAVON



Dominique SAVON

DIECCTE

R02-2021-05-10-00003

Décision portant subdélégation de signature électronique aux gestionnaires dans chorus, chorus formulaire et chorus DT de la Directrice de de la DEETS de Martinique



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités**

Publié au recueil des actes administratifs n° _____ du _____ 2021

**Décision du
Portant subdélégation de signature électronique aux gestionnaires
dans chorus, chorus formulaire et chorus DT de la Directrice de l'économie, de l'emploi, du
travail et des solidarités de Martinique**

La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Martinique

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code rural ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi du 7 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane Française et la Réunion ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret no 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n°99-1 060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

- Vu** le décret no 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;
- Vu** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret no 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;
- Vu** le décret 2015-327 du 23 mars 2015 relatif aux amendes administratives sanctionnant les manquements à certaines règles applicables aux instruments de mesure ;
- Vu** l'ordonnance 2016-413 du 7 avril 2016 relative aux amendes administratives en droit du travail ;
- Vu** le décret 2016-510 du 25 avril 2016 relatif aux transactions pénales ;
- Vu** la charte de gestion actualisée définissant les règles de pilotage et de fonctionnement du programme 333 «Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission «**Direction** de l'action du Gouvernement» et ses annexes, notamment l'annexe 6 relative à l'expérimentation sur une région ultra-marine en 2017 ;
- Vu** le rattachement des politiques de l'Economie Sociale et Solidaire au ministère de la transition écologique et solidaire, le transfert des crédits correspondants crédits de l'économie sociale et solidaire (ESS) du programme 134 *Direction générale du Trésor* et crédits des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) du programme 103 (*DGEFP*) a été opéré par la loi de finances 2018, vers le programme 305 piloté par la commissaire général au développement durable ;
- Vu** la gestion financière des crédits de l'ESS à l'échelon local par les réseaux territoriaux animant la politique de l'ESS et du DLA en DREETS, en DEETS ;
- Vu** le décret du Président de la République du 13 novembre 2018 nommant Monsieur **Antoine POUSSIER**, sous-préfet hors classe (classe fonctionnelle 11), secrétaire général de la préfecture de la Martinique ;
- Vu** le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant Monsieur **Stanislas CAZELLES**, préfet de la Région Martinique, préfet de la Martinique ;
- Vu** l'arrêté du 31 mars 2021 portant nomination de Madame **Dominique SAVON** à l'emploi de directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique ;
- Vu** l'arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Martinique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R02-2021-04-14-00001 du 14 avril 2021 portant délégation de signature à Madame **Dominique SAVON**, directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique.

DECIDE

ARTICLE PREMIER

Madame **Dominique SAVON**, directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique, donne subdélégation à :

- Madame **VENTADOUR Nelly**, Contractuelle, Responsable de la cellule d'appui au pilotage stratégique
- Madame **FUXIS Simone**, Secrétaire Administratif de classe supérieure, Gestionnaire finances
- Monsieur **ESCHYLLE Ludovic**, Secrétaire Administratif de classe normale, Gestionnaire finances
- Madame **LENOGUE Marie-Line**, Adjointe administrative principale 2^{ème} classe, Gestionnaire finances

à l'effet de valider les actes de dépenses ou de recettes liés aux opérations d'ordonnancement secondaire dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS Formulaires et pour les actes de gestion budgétaire et comptable pris en qualité de service prescripteur dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS Cœur pour les programmes visés ci-dessous :

- 102 : Accès et retour à l'emploi
- 103 : Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques
- Programme technique 036 «Fonds Social Européen - Programmes antérieurs au 1^{er} janvier 2007 »
- Programme technique 037 «Fonds Social Européen- Programmes postérieurs au 1^{er} janvier 2007 »
- 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
- 134 : Développement des entreprises et de l'emploi
- 138 : Emploi Outre-Mer
- 147 : Politique de la ville
- 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
- 157 : Handicap et dépendance
- 162 : Interventions territoriales de l'Etat
- 177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
- 304 : Inclusion sociale et protection des personnes
- 305 : Stratégie économique et fiscale
- 364 : Cohésion.
- 723 : Opérations immobilières déconcentrées
- 354 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » actions 1 et 2

à l'effet de valider les actes de dépenses ou de recettes liés aux opérations d'ordonnancement secondaire dans le cadre de l'utilisation de l'application Chorus Formulaires et à passer commande sur Chorus DT.

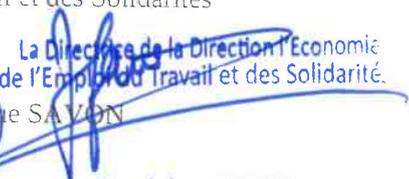
Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, éventuellement sur les recettes relatives à l'activité du service.

ARTICLE 2 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 3 : La directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort-de-France, le **10 MAI 2021**

La Directrice de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités


La Directrice de la Direction l'Economie
de l'Emploi du Travail et des Solidarités.
Dominique SAVON

Dominique SAVON